

sujet qui occupe ces deux intéressantes feuilles, il nous faudrait plus d'espace que n'en comporte notre journal. Disons-seulement que le *Daily News* a affirmé qu'un exemplaire certifié du bill de Mr. Cauchon, tel qu'amendé, est entre les mains du Trésorier de la ville et que c'est au moyen de cet acte que le Recorder et ce dernier font exiger le paiement des cotisations ordinaires et des taxes spéciales. Eh bien ! et le *Journal de Québec* paraît l'avouer, l'exemplaire en question n'est pas conforme en tout point à l'original et cette différence doit être attribuée à une erreur involontairement commise par le gardien des archives du Conseil Législatif. Voilà encore une issue par laquelle plus d'un contribuable récalcitrant essaiera de passer. En effet, sommes-nous légalement taxés, oui ou non ? Voilà la question, et le public doit au plus vite savoir à quoi s'en tenir.

Nous disions en commençant cet article que la discussion entre le *Journal de Québec* et le *Chronicle* était terminée ; oui, mais ils ne se sont pas donné le baiser de paix pour tout cela. D'ailleurs comment pouvaient-ils s'embrasser après les gracieusetés qu'ils s'étaient dites ? Le *Chronicle* lui-même en était déjà rendu à écrire, "le rédacteur du *Journal* a été délivré d'une portée de "phrases ordures". Après cela il n'y avait plus qu'à tirer l'échelle ou s'écrier comme Napoléon Ier quand il essaya de fumer pour la première fois, — il en voulait aux fumeurs : — "Oh ! les cochons !!!"

La Caisse d'Economie de St. Roch.

En transmettant au gouvernement les témoignages et documents se rapportant à cette enquête, le commissaire doit faire remarquer qu'ils auraient été moins volumineux et le résultat de l'enquête plus complet et satisfaisant, si on eut produit devant lui les livres de cette Caisse d'Economie. Les directeurs Louis Prévost, président, Augustin Gauthier, secrétaire, Philippe Brunet, trésorier, et Louis Marois, trésorier *pro tem*, qui étaient en possession de ces livres, lors de la suspension des affaires de la Caisse et même jusqu'au mois de septembre 1861, ayant déclaré qu'ils ignoraient où sont maintenant les livres, (excepté les deux livres marqués "Pièces Nos. 1, 93,") le commissaire a été forcé de chercher ailleurs des renseignements et d'entendre un plus grand nombre de témoins.

Le résultat de cette enquête établit que les principales causes qui ont amené la faillite de cette Caisse et qui l'ont rendue incapable de faire face aux justes réclamations de ceux qui y avaient fait des dépôts, sont les suivantes :

1o—L'imprévoyance des directeurs de la Caisse d'Economie de n'avoir pas complété l'œuvre si bien commencée par la société de St. Vincent de Paul, en négligeant de lui donner une existence légale, sous l'opération de l'acte 4 et 5 Victoria, chapitre 32.

2o—La coupable indifférence des directeurs en laissant les membres du comité des placements commettre un abus de

confiance, c'est-à-dire s'immiscer dans un commerce de banque, et escompter avec l'argent de la Caisse, des billets promissoires, sans exiger des garanties collatérales en débetures publiques, et ce, contrairement aux résolutions qui avaient été adoptées par le bureau de direction.

3o—Le manque de jugement et de discrétion de ces directeurs, en plaçant presque tout le montant des fonds de cette Caisse sur de simples nantissements en faveur de personnes, dont la solvabilité était douteuse, au lieu d'avoir fait les placements sur des débetures publiques, sur des actions dans les banques incorporées, etc., etc.

4o—Que les déposants à cette Caisse n'ont pas été remboursés du montant de leurs dépôts, parce qu'après le mois de février 1856, les directeurs ne se sont pas occupés à réaliser au plus tôt sur les valeurs de la Caisse et à payer les dits déposants par versements uniformes, en proportions de leurs créances, au fur et à mesure que les fonds reparaissent, et qu'ils ont laissé M. Louis Prévost, le président, en possession de ces valeurs et lui ont permis de les transporter à l'un des directeurs, M. Louis Marois, qui agissait alors comme trésorier de la Caisse, sans exiger que ce dernier remboursât les déposants d'une manière équitable et jusqu'au montant des fonds qui lui ont été mis en mains.

5o—Que les déposants n'ont pas été remboursés en plein du montant de leurs créances, parce que les offres faites en mars 1856, par la "Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec," de liquider gratuitement les affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch n'ont pas été acceptées.

Votre commissaire a pu, à l'aide de documents et de la preuve faite devant lui, retracer, ainsi qu'il suit, l'histoire de cette institution, les faits principaux qui ont déterminé sa chute, et arriver à la conclusion qui termine ce rapport.

La Caisse d'Economie de St. Roch de Québec fut établie par les membres de la société de St. Vincent de Paul, résidant dans la paroisse de St. Roch, le 3 mars 1848, dans le but charitable "d'accoutumer le pauvre à mettre chaque jour à part une petite partie de son gain, tout médiocre qu'il puisse être, pour en faire un dépôt de réserve pour la saison rigoureuse, en lui procurant aussi un moyen de prospérité et de bien-être intellectuel et matériel, en créant chez lui des habitudes d'ordre et de moralité." (Voir pièce A.A.A., page 9).

Cette institution fut organisée dans la dite paroisse sous le patronage de la Société de St. Vincent de Paul et sous la direction de cinquante de ses membres, dont dix furent choisis dans chacune des cinq conférences de la paroisse de St. Roch, et qui furent les membres fondateurs de la dite Caisse d'Economie de St. Roch de Québec.

Les membres fondateurs nommèrent pour être les premiers directeurs, les quinze messieurs dont les noms suivent :

Conférence St. Joseph.—MM. F. X. Paradis, P. M. Pâquet, Régis Lapointe.

Conférence St. Roch.—MM. Jos. LeFebvre, P. Huot, Ph. Brunet.

Conférence N. D. d'Espérance.—MM.

Ls. Prévost, Aug. Gauthier, J. B. Martel, Conférence St. Francois-Xavier.—MM. Isaïe Dubois, Ls. Blais, Ed. Guilmet
Conférence St. Louis de Gonzague.—MM. Davidson, J. Perron, F. Cliche.

(A Continuer.)

L'écroulement de l'Empire du Mexique coïncidera avec le retrait des troupes françaises de ce pays. C'est maintenant un fait prévu et inévitable. Napoléon III vient de déclarer à l'Impératrice Charlotte qu'il ne peut rien faire maintenant pour cet empire à l'existence si précaire, qu'il a des obligations à remplir envers le gouvernement des Etats-Unis.

Cette dernière déclaration est très significative, et nous aimerions à savoir ce qu'en pense M. Fabre du *Canadien*. Il doit avoir des regrets bien vifs de voir lui échapper encore un empire dans lequel il avait placé un grand fonds d'espérances, maintenant évanouies. On conçoit que ce revirement dérange ses plans de remaniement de la carte de l'Amérique, et qu'il doit être on ne peut plus vexé d'assister à la chute d'un empire destiné, à une grande distance, il est vrai, à raffermir et consolider, avec l'empire du sud (il ne disait pas république), la future monarchie canadienne !

Les Courses de la Cavalerie de Québec.

Les courses de la cavalerie de Québec, sous le patronage du Major Forsyth et des officiers de l'escadron, auront lieu mercredi, le 12 Septembre prochain sur le terrain de course St. Charles.

Les chevaux entrés pour aucune des courses devront être la propriété des hommes de l'escadron de cavalerie et avoir *drillé* pendant les mois de Mars et de Juin dernier.

Les entrées devront se faire lundi, le 10 Septembre, à l'Hotel Russell, Côte du Palais, entre 9 et 11 heures P.M.

Les courses commenceront à midi précis.

Aux Correspondants.

Mr. L. G*** Montréal.—Votre correspondance est sous considération.

Les coffres-forts de la cote de Beaupre.

Monsieur le Rédacteur.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler, comme bien d'autres, des prétendus coffres-forts laissés par nos pères dans les environs de Québec ; vous n'êtes pas non plus sans avoir eu connaissance des trouvailles qui ont été faites de temps à autres par des chercheurs heureux ; mais